

Séance du 05 juin 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Comité consultatif de dérogations scolaires - Désignation des membres.

Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a institué, conformément à la possibilité ouverte par les dispositions de l'article L.2143-2 du code de l'éducation, un comité consultatif chargé d'examiner les demandes de dérogations présentées par les familles au principe de sectorisation scolaire.

En effet, la Ville de Bayonne a, depuis la séance du conseil municipal précité, mis en œuvre une sectorisation, en déterminant le périmètre de chacune des écoles publiques du territoire, tel que prévu par le code de l'éducation dans son article L.212-7.

Le comité consultatif est composé de l'adjointe au maire en charge de l'éducation, de deux conseillers municipaux, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Bayonne, d'un parent d'élève, et de l'administration municipale chargée de l'instruction des demandes d'inscriptions scolaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les deux conseillers municipaux qui siégeront au sein du comité consultatif de dérogations scolaires.

Sont désignés :

Mme Christine MARTIN-DOLHAGARAY

Mme Julie BENSOUSSAN

M. Alain DUZERT

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.